



Ordonnance de télécom CRTC 2015-427

Version PDF

Ottawa, le 17 septembre 2015

Bell Canada – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	7470	21 août 2015	21 septembre 2015
Bell Canada	7471	21 août 2015	21 septembre 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général